





MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

- À compter du **18 août**, vous pourrez consulter via le  **mozaïkportail** les coordonnées personnalisées de transport de votre enfant.
- Comme les données sont sous réserve de modifications jusqu'à la dernière minute, il est très IMPORTANT de le consulter juste avant le jour de la rentrée.
- Pour vous inscrire au  **mozaïkportail** communiquez avec le secrétariat de l'école.
- Afin d'assurer sa sécurité, l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement (autobus jaune) o

Élèves transportés par autobus scolaire

- Pour les élèves éligibles au transport scolaire (résidant à plus de 1,6 km), les avis d'embarquement seront distribués par l'école lors de la remise des horaires.

Transport hors territoire : 383 \$

- L'élève résidant sur le territoire d'un autre Centre de services scolaire qui désire fréquenter une école du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy peut bénéficier du transport scolaire si le service existe et si une place est disponible dans l'autobus assigné à son secteur.
- L'attribution des places est faite en privilégiant les élèves inscrits dans un programme reconnu du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Les places vacantes sont offertes aux élèves inscrits dans un autre programme.
- Pour une demande de transport, remplir le formulaire en ligne **avant le 30 juin** au www.csscdr.gouv.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaires / **Demande de transport complémentaire**.
- **Si la demande est acceptée, une facture vous sera acheminée par courriel. Le transport prendra effet lorsque la facture aura été acquittée.**
- **À noter** : L'élève inscrit dans un programme reconnu par le Ministère de l'éducation peut être admissible à l'allocation d'aide au transport et pourrait être exempt de ces frais. L'école fera parvenir aux élèves concernés un formulaire « *Renonciation de l'allocation au transport et Facturation* ». Ce dernier devra être complété et retourné à l'école. Si l'élève répond aux critères d'admissibilité de cette mesure, les frais déboursés par les parents leurs seront remboursés

Pour plus d'informations, consulter le www.csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/

Transport à une 2e adresse : 108 \$

- Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours.
- Pour du transport à une 2^e adresse, remplir le formulaire en ligne **avant le 30 juin** au www.csscdr.gouv.qc.ca,
- sous l'onglet Transport / Formulaires / **Demande de transport complémentaire**.
- **Prendre note que le traitement des demandes débutera le 16 septembre selon l'ordre de réception.**
- Si la demande est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel**. **Le transport prendra effet lorsque la facture aura été acquittée.**

Pour plus d'informations, consulter le www.csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/

Prendre note que tous ces services sont à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et sont non remboursables.

Vous déménagez!

- Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation.
- Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en remplissant le formulaire en ligne au www.csscdr.gouv.qc.ca sous l'onglet «CHANGEMENT D'ADRESSE», et ce, **avant le 30 juin**. Vous serez ainsi assurés du transport juste à temps pour la rentrée.



Responsable du transport scolaire